AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-3-69 905262

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - 21, Route de Seurre 21 BEAUNE - Tél. 5.17

ABONNEMENT ANNUEL

COTE-D'OR - DOUBS - HAUTE-SAONE - JURA - SAONE-ET-LOIRE - TERRITOIRE DE BELFORT - YONNE - NIÈVRE

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C.C.P. DIJON 3405 17 K

DLP 21-3-69 905266

Supplément n° 1 au Bulletin n° 1.9 - MARS 1969 - 20 MARS 1969

VIGNE

DEGATS DE BOTRYTIS SUR GREFFONS : Les greffons présentent souvent en grand nombre cette année des sclérotes, forme de conservation hivernale de ce champignon. Les conditions de développement de ce parasite sont très favorables en caisses de stratification, par suite de la température et de l'humidité. En vue de prévenir des dégâts importants, nous vous préconisons d'ajouter, lors de l'arrosage, un fongicide à base de T.M.T.D., de Phaltane ou d'oxyquinoléine.

ACARIOSE - ERINOSE - EXCORIOSE : Nous vous rappelons qu'un traitement à base d'huiles jaunes (huile + colorant) est préconisé pour lutter contre l'acariose. Bien suivre les indications du fabricant. La date limite du traitement est le stade "B" (stade bourgeon dans le coton).

Ce traitement est également efficace contre l'excoriose.

ARBRES FRUITIERS

ANTHONOME DU POMMIER : Dans les vergers habituellement parasités par ce charançon responsable des boutons "en clou de girofle", effectuer un traitement au stade "B" - bourgeon blanc - avec un insecticide tel que Lindane à 12 grammes de matière active/hectolitre de bouillie, D.D.T., H.C.H. ou Methoxychlore à 100 grammes de matière active.

TAVELURE DU POIRIER : Les premières projections d'ascospores ont débuté le 17 Mars. Les pluies orageuses et les températures douces sont très favorables aux contaminations précoces à partir des conidies en provenance des pustules chancreuses fréquentes sur rameaux.

Utiliser une bouillie cuprique, plus persistante - voir liste - sur les arbres arrivant au stade "C3 - D".

DESHERBAGE DES BETTERAVES

Le producteur a la possibilité de desherber chimiquement ses cultures de betteraves :

- soit avant le semis,
- soit aussitôt après le semis,
- soit après la levée des betteraves.

- Avant semis :

Pour lutter contre les adventices dicotylédones, deux matières actives sont susceptibles d'être utilisées : le Pyrazon (P.C.A. ou Pyramine), à la dose de 3 Kgs,2 de matière active à l'hectare ; le Lenacile à 800 grammes de matière active à l'hectare. Dans les deux cas, après l'application, on procèdera à un enfouissement dans les premiers centimètres du sol.

P.255

.../...

Ces deux produits ont une action non négligeable sur le vulpin, cependant si on craint un envahissement important par cette adventice, il est recommandé d'appliquer soit du Diallate (3 litres 5 de produit commercial à l'hectare) soit du Triallate (3 litres de produit commercial à l'hectare) avant le semis, on effectuera ensuite un hersage croisé. L'un ou l'autre de ces herbicides peut se mélanger avec le Lénacile.

- Aussitôt après le semis :

Le Pyrazon pourra être utilisé à la même dose que précédemment indiqué, c'est-à-dire 3 Kgs 2 de matière active à l'hectare. Si la pluviométrie après traitement est insuffisante, l'action herbicide est inférieure à celle obtenue en application de pré-semis.

- Après la levée :

Les deux produits déjà cités : Pyrazon et Lénacile peuvent être employés aux doses respectives de 3 Kgs 2 et 800 grammes de matière active à l'hectare en y ajoutent de l'huile (Seppic 11 E) à raison de 5 litres à l'hectare. L'application doit se faire lorsque les betteraves ont au moins 2 feuilles vraies et que les adventices n'ont pas dépassé le stade plantule.

Le Phenmédipham : nouvel herbicide s'utilise à la dose de 1 Kg de matière active à l'hectare lorsque les adventices sont au stade jeune cotylédonaire à 2 feuilles et quel que soit le stade des betteraves. L'adjonction d'huile comme précédemment permet d'obtenir de meilleurs résultats sur adventices plus développées. L'action de ce nouveau produit se limite à la destruction des mauvaises herbes présentes au moment du traitement.

Quel que soit le produit utilisé, la quantité d'eau à apporter doit être de l'ordre de 500 litres/hectare.

CULTURES LEGUMIERES

CULTURES SOUS CHASSIS :

Avec le réchauffement de la température, les premières colonies de pucerons sont apparues sur laitues. Intervenir de préférence avec un produit systémique en tenant compte des délais d'emploi.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie - Inspecteur de la Protection des Végétaux - Circonscription phytosanitaire "BOURGOGNE & FRANCHE-COMTE" :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station "Bourgogne et Franche-Comté"
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.